Image not found or type unknown

Separe depuis 6 mois elle aqlq un

Par **Ludodus**, le **08/11/2016** à **21:46**

Bonsoir séparé depuis 6 mois,ma femme que j aime énormément viens d avouer quel avais qlq un depuis peu commenous habitons plus ensemble depuis 6 mois elle me dit qu'il a pas adultère que puisje faire pour le divorce que je ne veux pas et de plus j ai un commerce ,un credit que je supporte seul depuis car elle ma dis que je n aurais rien merci en attente de vous lire [smile28][smile28][smile28][smile28][smile28][smile28][smile28][smile28]

Par **Visiteur**, le **08/11/2016** à **23:18**

Bonsoir,
C'est dur mais l'on s'en remet avec le temps.
Revenir ensemble est quasimment impossible car cette histoire, vous vivrez avec !
Voila ce que j'ai trouvé à vous dire car je ne vois pas de question dans votre intervention.
Peut-être pouvez vous nous indiquer votre régime matrimonial ?

Par **Ludodus**, le **08/11/2016** à **23:36**

Je suis marié depuis 14 ans et je possede un commerce elle ne veux rien me donner que puis je faire? De plus je donne une pension alimentaire depyis 2 mois sans divorce prononcé ai je le devoir car cete un rendez vous avocat simple pour un consentement mutuel ? De plus je paie les credit voiture et conso dois je continuer a le faire car j ai aucun papier ni jugement car nous sommeballez voir un avocat commun de plus pour l adultère ai je le droit vu qu on n es que séparé et donc toujours marié sans jugement de divorce

Par **Ludodus**, le **08/11/2016** à **23:45**

C un commerce achetervde denier perso en cash et elle veut tout garder sans rien me donner par contre les credits je les paie car meme contracter ensemble elle ne veut pas les avoir donc en peu perdu je voudrai savoir si je prends un avocat seul que puis je beneficier car la qu elle a qlq un je veux pas payer et vivre sans rien et quel recupere tout .en attente de vous lire

Par **Tisuisse**, le **09/11/2016** à **08:28**

Bonjour,

Et vous appelez cela un "divorce par consentement mutuel" ? Si votre épouse a un avocat, vous avez tout intérêt à avoir le vôtre.

Par **Ludodus**, le **09/11/2016** à **13:35**

Pouvais vous me répondre sur mes questions ,séparé depuis mai ma femme avoue hier soir quel a qlq un ,a t il adultère? De plus je paie une pension alimentaire alors qu ila aucun jugement dois je le faire? Je paie les credits contracter lors de notre mariage car elle ne peu pas payer que faire? On a un commerce cafe epicerie salle de réception que l on acheter de nos deniers perso ,je suis ecris sur l acte notarial mais elle ete reconnu gerante de l affaire suite a mon boulot de fonctionnaire que puis je faire ? Merci pour vos réponses a toute c questions

Par **Tisuisse**, le **09/11/2016** à **14:50**

Pour la pension alimentaire, dans la mesure où il il n'y a pas de jugement, vous ne payez plus, c'est tout et vous attendez qu'il y ait un jugement.

Pour les crédit, s'ils sont à vos 2 noms, vous êtes tenus de les honorer mais s'ils ne sont pas à votre nom et qu'il ne s'agit pas de crédit nécessaires à la vie du ménage, vous ne les payez plus.

Pour le reste, voyez votre avocat car si elle a pris un avocat, sachez que ce dernier ne vous fera pas de cadeaux, alors défendez-vous via votre avocat.

Par **Visiteur**, le **09/11/2016** à **15:29**

Bonjour,
et oubliez la notion d'adultère !! Ca ne vous apportera rien !!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés